

Chères Saint-Céréennes, chers Saint-Céréens.



La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a, parmi ses missions, celle d'exercer auprès des collectivités territoriales un contrôle de gestion.

Le contrôle vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de son programme de contrôle, la CRC a décidé de procéder à l'examen de la gestion de la commune de Saint-Céré sur les documents produits jusqu'en 2013 (le précédent contrôle ayant eu lieu sur les comptes 1994 /1998).

Cette lettre a pour but de vous informer sur le contenu des recommandations de la CRC, qui ont été présentées lors du dernier conseil municipal en date du 6 mars 2015, tout en vous donnant quelques explications vous permettant de les décrypter.

Les conclusions dressées par la CRC sont toutefois satisfaisantes par rapport à la gestion des comptes de notre commune.

Il me semble important que l'information soit correcte envers tous les Saint-Céréens qui doivent connaître exactement l'utilisation honnête de leurs impôts.

Votre Maire, Pierre Destic.

Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

1- Apurer de manière régulière le compte 23 « immobilisations en cours » vers le compte 21 « immobilisations corporelles »

Explication : le compte 23 correspond au montant des travaux en cours de réalisation qui doit être transféré, quand ces derniers sont terminés, au compte 21. Cette modification d'écriture comptable déclenche le démarrage éventuel des amortissements. Quelques opérations en cours n'étaient pas régularisées, elles sont désormais exécutées. Cette régularisation administrative n'a aucune influence sur la sincérité des comptes administratifs de la commune.

2- Rétablir le niveau de l'épargne brute en maîtrisant les charges de gestion et en contenant l'endettement de la commune.

Explication : les charges de gestion sont maîtrisées dès lors qu'elles sont directement liées à la gestion municipale. D'autres charges comme l'évolution de la masse salariale sont en grande partie liées aux dispositions prises au niveau national concernant le statut de nos agents. Nous sommes liés aux évolutions statutaires qui en découlent.

L'endettement de la commune qui fait souvent débat, mérite une explication :

Tout d'abord, le contrôle se réfère à une strate nationale des communes de 3500 à 7500 habitants. Ces communes sont très majoritairement des petites communes « dortoir » en périphérie des grandes villes, elles n'ont que peu de commerces et aucun équipement tels que collège, lycée, hôpital, voire pour certaines ni école primaire et maternelle. Les besoins de Saint-Céré sont tout autres et ils doivent être préservés, voire amplifiés dans le contexte géographique du nord du Lot.

D'autre part, l'attractivité de notre commune a nécessité des travaux et des équipements supplémentaires qui avaient peut-être été négligés depuis de longues années. Je ne regrette pas le choix fait à un moment où cette possibilité était effective et cela sans augmentation des taux de nos impôts locaux. Avant même le rapport de la CRC, c'est un élément que nous avons pris en compte puisque en 2014 notre endettement a baissé de 10% en prévision de la réduction des participations de l'Etat. Je dirais même heureusement que ces investissements ont été faits car à ce jour ils ne seraient pas réalisables.

3- Respecter la réglementation en matière de contrôle, par l'ordonnateur, des régies municipales.

Explication : par exemple, le régisseur des recettes pour le restaurant d'enfants, qui par ailleurs fait bien son travail, est contrôlé par les services du Trésor Public et par la commune. Ce dernier contrôle ne répond pas exactement aux règles administratives et sa formalisation doit être modifiée, cela sera fait dans les meilleurs délais.

4- Se conformer à la norme applicable sur la durée annuelle du temps de travail des agents municipaux.

Explication : la CRC nous reproche que la durée annuelle du temps de travail des agents communaux est inférieure à la norme des 1 607 h / an fixée depuis 2005. Le protocole ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) mis en place par la commune et applicable depuis janvier 2011 prévoyait des jours fériés, des congés exceptionnels et des congés supplémentaires.

Les congés supplémentaires sont statutaires et ne peuvent être modifiés.

Les ponts (limités à 3 dans l'année) et les congés exceptionnels étant effectivement à la discrétion de l'autorité territoriale, nous avons pris bonne note des recommandations de la CRC et nous veillerons à nous conformer à cette remarque en sachant que cela se fera bien entendu au détriment du fonctionnement de nos services et de nos agents.

Mise au point sur les performances du système d'assainissement

Je me permets de faire un petit rappel concernant les performances du système d'assainissement de la ville. Tout d'abord, il faut comprendre que le service de l'assainissement collectif est évalué selon 11 indicateurs réglementaires qui permettent d'avoir une vision de l'ensemble de l'assainissement allant de la collecte des eaux usées jusqu'à leur dépollution, ou encore de la performance et de la qualité du service à l'utilisateur.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul : une mauvaise interprétation de « l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées » a induit en erreur la Chambre Régionale des Comptes et l'opposition municipale qui annoncent que « les services concernés de la commune ne connaissent que 10 % du réseau d'assainissement ».

En effet, il faut rectifier et comprendre que la note de 10 points ne signifie pas que nous connaissons uniquement 10% de notre réseau mais indique au contraire qu'il existe un plan de réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte.

Malgré cela, nous avons pour objectif d'améliorer cet indicateur et les services techniques travaillent actuellement pour une connaissance plus fine du réseau d'assainissement.

Ce rectificatif est l'occasion pour moi d'indiquer que les performances du système d'assainissement sont aujourd'hui remarquables. En effet, depuis le démarrage de la nouvelle station d'épuration, la qualité de l'eau rejetée à la Bave est très largement en dessous des normes de rejet. Notons aussi que depuis la fin des travaux sur les réseaux (Collecteur Bave, Faidherbe...), les rejets directs au milieu naturel sont désormais sous le seuil des 1% réglementaire.

Tout cela avec une maîtrise de la redevance assainissement qui est de 1.44€ TTC/m³ pour 2014 alors que la moyenne nationale était déjà de 1.82€ TTC/m³ pour 2012 (dernier chiffre officiel connu sur base 120m³).

Étude sur le stationnement

Une étude sur le stationnement du centre-ville de Saint-Céré a été confiée à l'automne 2014 au bureau d'étude ASCODE, spécialiste de l'ingénierie des déplacements.

Cette étude vise à évaluer l'adéquation offre/demande sur les secteurs concernés, à étudier le fonctionnement du stationnement et à réaliser des propositions d'amélioration de l'organisation du stationnement.

Les résultats de ce travail vous seront présentés lors d'une **réunion publique le mercredi 8 avril 2015 à 19h** à l'auditorium de Saint-Céré (Avenue Pierre et Andrée DELBOS).

Enseignement

C'est avec une grande satisfaction que nous venons d'apprendre que le Conseil Régional a voté une enveloppe de 2,5 millions d'euros pour l'agrandissement et l'aménagement de notre lycée Jean Lurçat.

Merci à la Région et à son Président ainsi qu'à notre Proviseur.

Animations / culture

Jeunesse : le programme du club ados (11-17 ans) de la Maison des Jeunes et la Culture pour les vacances d'avril 2015 est disponible à la MJC. Il vous réserve un cocktail de surprises : sorties Karting, laser games, shopping, jardinage, cinéma...

Carnets de Voyage : du 6 au 12 avril 2015, le Lieu Commun vous propose une invitation au voyage au travers d'expositions de carnetistes (Maison des Consuls), de rencontres, d'ateliers (*pour les enfants le samedi 11 avril de 10h à 12h au Lieu Commun*), de films... Infos : 05 65 40 37 23.

Journée retrouvailles à l'ALSH : anciens animateurs, enfants et leurs familles sont invités pour une soirée festive le mercredi **1^{er} juillet 2015 à 17h à l'École Souhhol**.

Au programme : spectacles, surprises, diaporama, repas partage... Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès de Marlène au 06 72 76 45 53 ou bien sur les fiches d'inscriptions disponibles au collège et au lycée.

Retrouvez tous les programmes des manifestations sur www.saint-cere.fr